

<p>Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9</p> <p>Mél : def@saoneetloire71.fr</p>	<p>Mâcon, le 07/04/20</p> <p style="text-align: center;">RULLY</p> <p style="text-align: center;">ASSISTANTS MATERNELS AGREES au 07/04/20</p>
---	---



Vous avez la possibilité de consulter et télécharger le guide « Choisir un assistant maternel-guide pour les parents employeurs » sur le site du Département : www.saoneetloire71.fr

Nom des assistants maternels exerçant à leur domicile	Adresse	Complement Lieu	Téléphone	Téléphone Portable
BILLAUD SYLVIE	23BIS RUE DE LA GARE			06-87-35-43-01
CAMPOS SOPHIE	14BIS CHEMIN DES BRAYERES			06-25-61-09-37
CRAS MYRIAM	15 RUE GOUJON		09-82-44-02-73	06-63-98-95-05
MARILLY STEPHANIE	6 PLACE DE LA CROIX BLANCHE		03-85-87-33-02	06-76-15-70-53
PICARD JULIE	33 PLACE SAINTE MARIE		09-51-32-57-58	06-33-33-18-28
ROTSART LOLITA	5 BIS IMPASSE DE RUTILLY			06-86-81-96-99
THOMAS GHISLAINE	6 CHEMIN DES BRAYERES			
VUILLERMOT MARIANNE	28 RUE DE GELEY		03-85-87-26-54	



**DIRECTION ENFANCE ET FAMILLES
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	Mâcon, le 07/04/20 RULLY 07/04/20
--	---

Monsieur, Madame le maire de RULLY

Conformément à l'article L 421-8 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la liste actualisée des assistants maternels agréés et la liste des maisons d'assistants maternels domiciliés sur votre commune, au 07/04/20.

Il vous appartient de communiquer à chaque parent qui en fait la demande, la liste des assistants maternels agréés et des maisons d'assistants maternels. Cette liste annule et remplace la précédente liste
Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
Le Médecin départemental de PMI
Directrice adjointe DEF

Docteur Sylvie THEVENON

<p>Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr</p>	<p>Mâcon, le 07/04/20</p> <p style="text-align: center;">RULLY</p> <p style="text-align: center;">ASSISTANTS MATERNELS AGREES au 07/04/20</p>
---	---



Il vous appartient de vérifier que l'assistant maternel agréé a suivi la formation obligatoire « pré-accueil », lui permettant d'accueillir vos enfants.



Vous avez la possibilité de consulter et télécharger le guide « Choisir un assistant maternel-guide pour les parents employeurs » sur le site du Département : www.saoneetloire71.fr

Nom de la maison d'assistants maternels	Noms des assistants maternels exerçant en MAM	MAM - Adresse	Téléphone